

PLAN *PLUIES*

La Direction générale des Voies hydrauliques passe à l'action

Adopté par le gouvernement wallon le 9 janvier 2003, le plan *PLUIES* (ou *Prévention et lutte contre les inondations et leurs effets sur les sinistrés*) entre dans sa phase active. Partenaire de ce plan, la Direction générale des Voies hydrauliques s'est mis au travail. Il testera d'ailleurs, prochainement, trois types de murs amovibles anti-crues.

Août 2002, inondations brèves, mais intenses sur la Meuse. Janvier 2003, inondations brèves, d'importance moyenne, mais généralisées sur l'ensemble des bassins de la Meuse et de l'Escaut. « C'est la goutte qui a fait déborder le vase, lance avec humour Paul Dewil, ingénieur au service d'Études hydrologiques (SETHY) de la Direction générale des Voies hydrauliques ! De manière générale, on a enregistré, ces dix dernières années, une récurrence élevée d'événements liés aux inondations. Le gouvernement wallon a donc décidé d'agir. Ce qui ne veut pas dire que, par le passé, on n'a rien fait ! Mais les initiatives étaient un peu disparates, tant les ministres et les services concernés par la problématique sont nombreux. »

Une approche intégrée

C'est ainsi que le plan *PLUIES* a été élaboré à l'initiative du ministre-président de la Région. « Il s'agit d'un plan d'ensemble pour la Wallonie, explique Paul Dewil, qui intègre les autres dimensions de la politique régionale. Il ne peut donc pas entrer en contradiction avec des décisions prises, notamment, en matière de tourisme. Je pense aux campings installés le long des rivières. S'ils posent problème, on ne peut pas les supprimer sans nuire au développement touristique des communes. Il faut trouver un juste équilibre et améliorer leur situation.

Le plan tend donc vers une cohérence globale des actions. Il repose également sur une approche multidisciplinaire et par sous-bassin. Notre réseau hydrographique a, en effet, été divisé en quatorze sous-bassins, pour répondre à la directive cadre européenne sur l'eau. En outre, peu

importe au riverain d'apprendre que la situation s'est améliorée sur l'ensemble du bassin, s'il ne voit pas de changement chez lui. Enfin, le plan impose une coordination entre les services des administrations concernées. »

Cinq objectifs, vingt-sept actions

Adopté le 9 janvier 2003, le plan *PLUIES* poursuit cinq objectifs, qui se déclinent en vingt-sept actions, dont les fiches de mesures concrètes ont été approuvées le 24 avril 2003.

Le premier objectif porte sur l'amélioration des connaissances des risques de crues et d'inondations. Les quatre autres sont liés à la genèse des inondations. Ainsi, tout commence avec la pluie (aléa météorologique), qui tombe sur le bassin versant. Il importe alors d'y diminuer et d'y ralentir le ruissellement des eaux (deuxième objectif). Cette pluie augmente le débit de la rivière (aléa hydrologique). Un débit qui doit trouver son chemin, en fonction de la géométrie et de la topographie de la rivière. Pour limiter les effets de la crue, il faut augmenter la capacité d'écoulement de la rivière, en aménageant son lit et sa plaine alluviale, tout en respectant et en favorisant les habitats naturels, gages de stabilité (troisième objectif). Lorsque la rivière « déborde » pour occuper son lit majeur (aléa inondation), se pose le problème de la vulnérabilité de la zone inondée. S'il s'agit d'une prairie, la vulnérabilité est faible. S'il s'agit d'une zone habitée, elle est très élevée. Il faut donc diminuer la vulnérabilité en zones inondables (quatrième objectif) en réduisant, par exemple, l'occupation du lit majeur ou en y adaptant les constructions. « À ce propos, souligne Paul Dewil, la Direction générale des Voies hydrauliques participe à la réalisation de la carte de l'aléa inondation, qui donnera ce que l'on appelle les périmètres de risques naturels prévisibles d'inondation par débordement de rivière. Un outil précieux et indispensable en matière d'aménagement du territoire. » Enfin, l'aléa inondation combiné à la vulnérabilité de la zone touchée détermine le risque de dommages potentiels. Et pour réduire les dommages réels, il faut améliorer la réaction des services de secours (cinquième objectif), par de meilleures prévisions et une meilleure gestion de la crise.

Six actions pour la Direction générale des Voies hydrauliques

Six actions sont prévues à la Direction générale des Voies hydrauliques. La première concerne le développement du réseau de stations de télémesure.

« Il s'agit, explique Paul Dewil, d'améliorer le système Wacondah de prévision et d'alerte du SETHY qui a été chargé par le gouvernement wallon d'assurer le suivi et la prévision hydrologique en situation de crise, quel que soit le gestionnaire du cours d'eau. Ce qui est plus rationnel, car il y a des interactions entre les cours d'eau navigables (gérés par le MET) et non navigables (gérés par le MRW). En outre, les gestionnaires des services de secours prônent un seul et même centre d'alerte. »

La Direction générale des Voies hydrauliques va aussi étudier la pertinence de la réalisation de bassins écrêteur. « Il y a quelques années, on a commencé une étude pour l'Ourthe. Restée inachevée, elle est aujourd'hui relancée et elle devrait nous livrer ses conclusions fin juin. »

La troisième action porte sur la préservation des bras morts. « Dans un premier temps, enchaîne Paul Dewil, on fera l'inventaire des bras morts des cours d'eau navigables, de leur propriétaire et de leur gestionnaire.

Ensuite, en collaboration avec la direction générale des Ressources naturelle et de l'Environnement, on verra dans quelle mesure ils peuvent participer à un certain écrêtage des crues, dans le respect de leur écosystème particulier. »

Des parois amovibles anti-crues

Les deux actions suivantes tendent à augmenter la capacité d'écoulement des rivières. Il s'agit de la poursuite ou de la reprise des dragages et de la création de centres de regroupement des produits de dragage et de curage.

« On enregistre des avancées, se réjouit Paul Dewil, car l'administration

de l'Aménagement du territoire a accéléré la délivrance des permis pour la création de ces centres. Une conséquence du plan *PLUIES*. »

La sixième action pour les Voies hydrauliques concerne les aménagements locaux pour la protection de zones habitées particulièrement vulnérables. « Pas question, insiste Paul Dewil, de construire un mur anti-crues sur toute la longueur de l'Ourthe ! Il faut trouver des solutions locales. Le plan *PLUIES* suggère d'étudier l'utilisation de parois amovibles en période de crise. Elles coûtent moins cher et ne nécessitent pas de permis de bâtir. Elles ne pourront cependant être utilisées partout. À certains endroits, il faut prévoir une solution définitive. La direction générale des Voies hydrauliques a donc constitué un groupe de travail chargé, dans un premier temps, de la prospection du matériel existant et de l'inventaire des sites où un tel matériel pourrait être envisagé. Il existe trois systèmes de parois amovibles ne nécessitant aucune infrastructure permanente au sol. Nous allons les acquérir – les marchés sont lancés – pour les tester sur trois sites pilote : une membrane gonflable à Huy ; un système à trépied triangulaire, doté de plaques inclinées, à Vresse, sur la Semois ; et, à Comblain-au-Pont, un système de panneaux rigides verticaux qui s'emboîtent les uns dans les autres. À noter que ce dernier matériel ne peut être mis en œuvre que sur un sol bétonné. » Un projet à suivre avec les premières crues...

Michèle Marchal